

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rivière-Beaudette
tenue le 8 juillet 2024, à 19h00, à la salle du conseil,
située au 1010, chemin Ste-Claire, Rivière-Beaudette

Sont présents :	Patrick Bousez	Maire
	France Rivet	Conseillère
	Cédric Lecompte Laberge	Conseiller
	Réjean Fournier	Conseiller
	Daniel Laflèche	Conseiller
	Julie Cyr	Conseillère
	Natasha Pagé	Directrice générale
	Nancy Carles	Secrétaire-trésorière
Est absent :	Ghyslain Maheu	Conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2024-07-140 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, M^{me} Natasha Pagé fait fonction de secrétaire.

2024-07-141 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, l'ordre du jour du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-07-142- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 10 juin 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-07-143 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2024

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-07-144 - COMPTES À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Salaires de juin 2024:	\$ 44 451.84
Prélèvements :	\$ 51 166.29
Chèques	\$ 367 154.15
TOTAL de juin 2024 :	\$ 462 772.28

Natasha Pagé,
Directrice générale

2024-07-145 –OCTROI DU MANDAT POUR LE PAVAGE DE LA RUE YVONNE-LALONDE

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Cardinal asphalte pour le pavage de la rue Yvonne-Lalonde pour un montant de 30 700.00 \$ plus taxes.

Cardinal Asphalte	30 700.00 \$
Les pavages Théoret	31 885.00 \$
Asphaltech	33 338.85 \$
Les montants sont sans les taxes	

2024-07-146 – OCTROI DU MANDAT POUR LE PLAN D'INTERVENTION DÉCENNAL EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Beaudette a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) pour effectuer une demande de prix de services professionnels visant l'inspection de ses actifs routiers (chaussée et ponceaux);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a analysé les soumissions et l'analyse démontre que Maxxum Inc. possède la soumission la plus basse. Le montant est estimé à 28 865.06 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat à Maxxum Inc. pour le plan d'intervention décennal en infrastructures routières locales.

2024-07-147 –PROPOSITION D'ENTENTE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR LA POPOTE ROULANTE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE le prestataire de services opère, en tant qu'organisme communautaire sans but lucratif, un service de popote roulante destinée aux aînés dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le service de popote roulante est fourni dans la Municipalité de Rivière-Beaudette depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le prestataire de service désire développer une entente basée sur le nombre de repas fournis aux aînés de la Municipalité de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite permettre aux aînés d'exercer leur autonomie et de maintenir ainsi leur santé et leur bien-être le plus longtemps possible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite maintenir et supporter le service de popote roulante sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre par écrit leur entente;

Il est proposé par la conseillère M^{me} Julie Cyr, appuyée par le conseiller M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'entente avec le Centre communautaire des aînés de Vaudreuil-Soulanges, pour l'année 2025, en offrant une aide financière annuelle équivalant à 1.00\$ par repas fournis aux aînés de la Municipalité;

2024-07-148 – RÉSOLUTION D’ENTENTE DE SIGNATURE DE CONTRAT D’EMBAUCHE POUR LES NOUVEAUX PRÉVENTIONNISTES;

CONSIDÉRANT les deux postes vacants de préventionnistes partagés par les services de sécurité incendie de Rivière-Beaudette, Saint-Clet et Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT l’offre d’emploi conjoint publiée à l’interne pour l’embauche de deux pompiers/ières-préventionnistes ;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les onze (11) candidatures reçues, cinq (5) personnes répondaient aux critères de sélection au niveau de la formation minimale exigée, soit celle de Pompier 1, et d’un certain niveau d’expérience, et que ces dernières ont été convoquées à une entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE ces entrevues ont été menées par un préventionniste d’expérience externe, en présence d’un représentant de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT le pointage accordé à chaque candidat et calculé suite à l’évaluation de 17 points d’une grille d’entretien de recrutement ;

CONSIDÉRANT QUE les candidats ont été classés en rang de 1 à 5 ;

CONSIDÉRANT QUE la première candidate retenue s’est désistée afin de conserver son emploi au sein d’un autre service incendie de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les deux candidats suivants sont Chloé Sauvé Bissonnette et Alain Bélanger ;

CONSIDÉRANT QU’ils ont été admis au programme en prévention des incendies du Collège Montmorency et entreprendront leurs études à temps partiel le 10 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QU’il a été convenu que la Municipalité de Saint-Clet sera dorénavant en charge de la préparation des payes et facturera le tiers des frais reliés mensuellement à chacune des municipalités participantes ;

Il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier, appuyé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’adopter et d’autoriser la direction à signer les conventions d’emploi des deux pompiers/ières-préventionnistes.

2024-07-149 – CANDIDATURE DE MAÏTÉ MARQUIS-LORTIE AU POSTE DE LIEUTENANTE POUR LA BRIGADE DES POMPIERS DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Maité Marquis-Lortie a suivi et réussi avec succès la formation d’officier non urbain;

CONSIDÉRANT QUE le poste de M. Christopher Bernier, lieutenant de l’équipe 4 est toujours vacant;

POUR CES MOTIFS, il est donc, demandé de soumettre la candidature de M^{me} Maité Marquis- Lortie au poste de lieutenant;

Il est proposé par la conseillère M^{me} France Rivet, appuyée par la conseillère M^{me} Julie Cyr, il est résolu à l’unanimité des conseillers, d’autoriser la candidature de M^{me} Maité Marquis-Lortie, au poste de lieutenant, pour la brigade des pompiers de Rivière- Beaudette.

2024-07-150 – VARIA

M. le Maire évoque les activités prévues qui se tiendront chaque mercredi soir sous le chapiteau tout au long de l’été.

2024-07-151 – PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Ducharme se renseigne sur la connexion des chemins prévus devant son domicile;

M. Jacques Bélanger souhaite savoir ce qui est prévu pour le développement résidentiel dans son quartier. Il fait également part de ses préoccupations concernant le passage fréquent de gros camions dans ce secteur.

M. Guénette souhaite savoir s'il y aura d'autre consultation publique dans les mois à venir;

M. Charrette demande si la Municipalité autorise les minimaisons.

2024-07- 152- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier, appuyée par la conseillère M^{me} France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h55.

M^{me} Natasha Pagé
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.